



FLASH ACTU

de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Élections complémentaires aux Conseils départementaux de l'ordre Vous avez jusqu'au 15 décembre pour voter

Chère consœur, cher confrère,

Vous êtes appelé à élire les représentants de votre profession au sein des conseils départementaux de l'ordre dans le cadre d'une élection complémentaire.

Elle concerne la première fraction des conseils départementaux qui ont recensé des sièges de titulaires vacants, non pourvus à défaut de suppléant, s'agissant des mandats 2017-2023.

Vous pouvez voter dès à présent et jusqu'au mardi 15 décembre 2020 à 15h (heure de Paris), par voie électronique exclusivement.

Vous pourrez utiliser n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à internet. Pour accéder à l'espace de vote, vous devrez vous connecter à l'adresse <https://ordremk.neovote.com> puis saisir l'identifiant personnel qui vous a été attribué et que vous avez reçu par courriel (ou par exception par courrier). Une fois connecté, vous pourrez retirer le mot de passe qui sera nécessaire pour valider votre vote.

Si vous n'avez pas reçu ou si vous avez perdu votre identifiant, nous vous invitons à utiliser le support en ligne à l'adresse <https://ordremk.neovote.com/support> ou à appeler le numéro vert 0.805.69.56.93 (service et appel gratuits) ou le 09.72.10.88.93 (tarif d'une communication nationale).

Si vous ne disposez pas du matériel informatique vous permettant de voter, vous pouvez vous rendre aux heures d'ouverture au siège du conseil départemental qui mettra à votre disposition l'équipement nécessaire.

Très fraternellement,

Le conseil départemental



Facebook Twitter LinkedIn